



Elections professionnelles 2022

Dans le cadre des élections professionnelles 2022, votre boîte aux lettres académique est un des éléments clés pour le vote électronique.

Elle vous permettra de recevoir les modalités d'accès au portail électeur. D'autre part, le nom de votre boîte aux lettres servira d'identifiant d'accès au portail électeur.

Comment puis-je consulter ma messagerie académique ?

Chaque personnel de l'académie dispose d'une adresse de messagerie professionnelle se terminant par @ac-montpellier.fr. Le service est accessible avec un navigateur internet à l'adresse : <https://webmail.ac-montpellier.fr>. La connexion s'effectue avec vos identifiants académiques.

Comment puis-je retrouver mon adresse mail et mes identifiants académiques ?

L'Assistant à l'IDentification Académique (AIDA) permet à chaque agent de retrouver son identifiant et de définir son mot de passe de manière autonome. Pour cela vous devez vous munir de votre NUMEN. Ce service est disponible à l'adresse suivante : <https://aida.ac-montpellier.fr>



Où puis-je trouver les informations concernant les élections ?

L'intranet académique Accolad permet de consulter les documents et l'actualité des élections professionnelles : <https://acolad.ac-montpellier.fr>

Menu "Académie", Rubrique "dialogue sociale et GRH", Sous-rubrique "élections professionnelles"



J'ai besoin d'aide, qui puis-je contacter ?

En cas de difficultés ou pour toute demande d'information, les personnels de l'académie peuvent contacter la Cellule de support aux utilisateurs (CSU) au 04 67 91 48 00 ou via :

Cellule de support aux utilisateurs (CSU) :

<https://asap.ac-montpellier.fr>

sous-rubrique : Elections professionnelles

ou contact : contactelections2022@ac-montpellier.fr

A partir du 13 octobre, la CSU académique sera ouverte pour tous les électeurs relevant de l'académie pendant les périodes suivantes :

- Du 13/10/2022 au 30/11/2022 :

- ▶ Hors vacances scolaires de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf les mercredis
- ▶ Les mercredis hors vacances scolaires de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- ▶ Durant les vacances scolaires de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00

- Du 01/12/2022 au 08/12/2022

- ▶ Le jeudi 01/12/2022, le vendredi 02/12/2022, le lundi 05/12/2022, le mardi 06/12/2022, et le mercredi 07/12/2022 2022 de 8 heures à 20 heures.
- ▶ Accessible le samedi 03/12/2022 de 9 heures à 17 heures et le jeudi 08/12/2022 de 8 heures à 17 heures 30

